



Quel recours suite arrêt de la garantie de 6 mois ?

Par **christophe loyer**, le **22/09/2009** à **23:08**

Bonjour,

Je viens de casser le moteur de ma moto alors que celle-ci n'est plus sous garantie seulement depuis 6 mois et qu'elle a moins de 10.000 km ?

Que faire, sachant que les entretiens périodiques ont été réalisés chez le concessionnaire ?

Merci de votre réponse

Cordialement

CHRISTOPHE